



#03 | QUELLES VARIÉTÉS POUR DEMAIN EN RÉGION PROVENÇALE ?

La recherche aux côtés de la filière pour l'encépagement de demain

● Nathalie Pouzalgues, Constance Cunty, Loïc Lecunff & Gilles Masson

Les nouveaux défis comme la diminution des intrants phytosanitaires, l'adaptation au changement climatique, la complexité des résistances génétiques et le respect de la santé des consommateurs imposent de créer des cépages à résistance durable aux maladies de la vigne, tolérante à la sécheresse, qualitatifs et typiques.

Les professionnels provençaux sont d'ailleurs très actifs à ce sujet et ont lancé en 2014, une étude en partenariat avec le Centre du Rosé, IFV⁽¹⁾ et l'INRAE⁽²⁾.

portant sur de la création variétale à partir de 2 cépages provençaux emblématiques, le Cinsaut et le Rolle et des variétés résistantes aux maladies.



● *Figure 1*
Exemple d'un sélectionneur castrant toutes les fleurs d'une grappe de vigne.

DES VARIÉTÉS RÉSISTANTES AUX MALADIES À PLANTER DÈS À PRÉSENT

Pour faire face à l'enjeu de la transition écologique, des programmes de création de variétés résistantes aux deux principales maladies cryptogamiques que sont le mildiou et l'oïdium ont été développés dans de nombreux pays viticoles.

Ainsi, différentes variétés ont été inscrites au catalogue français et sont désormais disponibles en provenance d'Allemagne, de Suisse ou d'Italie.

Il s'agit de Muscaris B, Souvignier Gris G, Monarch N, Prior N, Bronner B, Johanniter B, Solaris B, Saphira B, Pinotin N, Cabernet blanc B, Cabernet-Cortis N, Soreli.

En France, la sélection de variétés résistantes est réalisée par l'IFV⁽¹⁾ et l'INRAE⁽²⁾. Ces deux instituts ont travaillé main dans la main pour créer des variétés présentant plusieurs

gènes de résistance aux maladies afin de se prémunir du contournement des résistances par les pathogènes responsables des principales maladies de la vigne. Ainsi, quatre variétés issues du programme Inra ResDur débuté dans les années 2000 à Colmar, ont été inscrites et classées en 2018 : deux rouges, (Artaban N et Vidoc N) et deux blanches (Floreal B et Voltis B).

En exemple, 6 variétés d'origines étrangères : **Monarch N, Muscaris B, Prior N, Solaris B, Soreli B, Souvignier Gris** et 4 variétés françaises : **Artaban N, Vidoc N, Floreal B, Voltis B** ont d'ailleurs été retenues dans le cahier des charges de l'organisme de gestion des Vins à Indication Géographique de Provenance du Var. Elles peuvent être plantées dès à présent en IGP Var.

DES FUTURES VARIÉTÉS RÉSISTANTES ADAPTÉES AU TERROIR PROVENÇAL

Cependant ces variétés n'ont pas été sélectionnées pour un terroir spécifique et ne sont peut-être pas adaptées à la diversité des terroirs français. Or, un des secrets de la création de variétés adaptées à une région donnée est bien évidemment que la sélection soit effectuée dans un contexte pédo-climatique pertinent. Il faut donc continuer à créer, en région, des variétés résistantes et de qualité, adaptées aux différents terroirs. Le travail se poursuit, notamment au travers des programmes régionaux (INRAE/IFV) en partenariat avec les interprofessions régionales dont celle de Provence.

C'est dans cette dynamique que le projet **EDGARR** (Exploitation de la sélection génomique afin d'accélérer la création de variétés résistantes et qualitatives pour la filière viticole rosé) a vu le jour en 2014. Il propose de croiser des géniteurs donneurs de résistance au mildiou et l'oïdium avec deux variétés emblématiques de la Provence : le Rolle et le Cinsaut (*Figure 1*). L'objectif du programme EDGARR est l'obtention de variétés adaptées à la production de vins rosés et résistantes au mildiou et à l'oïdium pour diminuer d'environ 80% l'utilisation de produits phytosanitaires.

127 individus porteurs de résistances pour le mildiou et l'oïdium ont ainsi été sélectionnés. Les géniteurs donneurs de résistance ont été choisis pour leur niveau de résistance au mildiou (partielle élevée) et à l'oïdium (totale), pour la faible coloration des pellicules de baie et pour leur niveau de rendement élevé.

Les géniteurs « qualitatifs », le Rolle et le Cinsaut, ont été sélectionnés sur la base de la qualité des vins rosés mais aussi pour leurs qualités d'adaptation face à la sécheresse et aux températures élevées. Un bon niveau d'acidité, une richesse en précurseurs aromatiques et une faible oxydabilité des variétés ont aussi été pris en compte dans la sélection des variétés croisées.

Ainsi, ces 127 individus issus du programme EDGARR ont été plantés en 2021 sur une parcelle dans le Var afin d'observer leurs aptitudes agronomiques et œnologiques (*Figure 2*).

Dans une dizaine d'année, les 2 ou 3 variétés les plus adaptées au terroir provençal et à la vinification en Rosé pourront être retenues pour faire partie de l'encépagement des vins de Provence.



● *Figure 2*
Diversité de couleur des premiers moûts issus des variétés du programme EDGARR analysés au Centre du Rosé.

NOTES

(1) IFV : Institut Français de la Vigne et du Vin

(2) INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement